Port du masque obligatoire. Manger, fumer… le ministère de l'Intérieur rappelle la pratique du «discernement» des forces de l'ordre (MàJ : cacophonie à la mairie de Paris)

28/08/2020 à 11h08



Pour Anne Souyris, adjointe à la santé publique à la mairie de Paris, fumer et manger tombaient normalement sous le coup de l'obligation. Le premier adjoint au maire, Emmanuel Grégoire, a contredit ses propos et a précisé que ces activités ne seraient pas verbalisées.

"*Manger un sandwich dans la rue, non*", a-t-elle expliqué, avant d'ajouter qu'il fallait garder le masque en permanence et qu'il était donc impossible de fumer dans la rue.

20 minutes